



**FACULTÉ DE
THÉOLOGIE**

Faculté de Théologie

Organisation des études 1^{er} cycle

Licence

2019-2020

Un parcours de licence en 5 ans

Depuis l'année universitaire 2008-2009, la Faculté de Théologie de Lyon, à la requête de la Congrégation pour l'Éducation catholique, a mis en œuvre avec les autres facultés de théologie de France le cursus prévu par la constitution apostolique *Sapientia christiana*. Le nombre d'années requises pour le premier cycle de théologie (baccalauréat canonique, aussi appelé en France licence) est donc de **cinq années**, comprenant une réelle formation en philosophie.

Le cursus proposé est organisé en deux modules : **Module Fondamental 1** (2 ans ou 120 crédits européens) et **Module Fondamental 2** (3 ans ou 180 crédits européens). Ces deux modules sont nécessaires pour obtenir le baccalauréat canonique.

Il est également possible de préparer un diplôme universitaire intermédiaire (non canonique) appelé **Diplôme Universitaire d'Études en Théologie** ou DUET, dont le programme d'études correspond au Module Fondamental 1, à l'exception des langues anciennes, qui sont remplacées par trois cours optionnels (12 crédits européens).

Un semestre comporte 13 semaines. Un « cours semestriel » (CS) représente 26 heures de cours, correspondant à 4 crédits européens (1 crédit européen correspond à 25 à 30 heures de travail de l'étudiant). Certains cours représentant un demi cours semestriel ont lieu tous les 15 jours (6 semaines, soit 12 heures de cours). D'autres sont annuels à raison de 2 heures tous les 15 jours. Certains cours, en particulier d'introduction, sont accompagnés de travaux dirigés (T.D.), ceux-ci durant 6 heures ou 12 heures, crédités respectivement de 1 ou 2 crédits européens. Un séminaire de fin de premier cycle, préparant à l'examen de licence, est proposé dans le dernier semestre du parcours.

L'assiduité aux cours, séminaires ou travaux dirigés est **obligatoire** pour les étudiants.

Équivalences

Des équivalences peuvent être accordées en fonction des formations théologiques déjà acquises, et selon les accords en vigueur avec les centres de théologie, les séminaires et les autres facultés. Ces équivalences sont accordées par le Doyen ou les Directeurs d'études qui peuvent également accorder des équivalences pour des études non théologiques accomplies avant l'inscription en faculté de théologie.

Examens semestriels

Chaque enseignement est validé par un examen ou un contrôle continu. Les examens, sous forme orale ou écrite, sont organisés régulièrement soit à la fin du semestre, soit à la fin de l'année. Des examens de rattrapage sont organisés :

- rattrapage des examens oraux : prendre contact avec l'enseignant ;
- rattrapage des examens écrits : les étudiants concernés doivent s'inscrire auprès du secrétariat.

Système de notation

Les examens (écrits et oraux) sont notés de 0 à 20. Il faut une note supérieure ou égale à 10 pour que le cours ou le devoir soit validé.

- Si la note est supérieure ou égale à 8 mais inférieure à 10 l'étudiant est soumis à un examen de rattrapage.
- Si la note est inférieure à 8, l'étudiant doit s'inscrire de nouveau à ce même cours.

Examen de fin de licence

Le 1^{er} cycle est conclu par un écrit comportant deux parties :

- un contrôle des connaissances (1 heure),
- une dissertation théologique (5 heures).

Pour les étudiants ayant commencé leur parcours avant septembre 2016, des séances de préparation à l'examen final sont organisées. Les étudiants concernés seront contactés en temps voulu. Leur présence à ces séances est obligatoire et fait l'objet d'une validation. Le séminaire de fin de premier cycle sera proposé à partir de l'année 2018-2019.

Mentions

- de 10 à 11,99 : Passable (*Probatus*)
- de 12 à 13,99 : Assez Bien (*Bene*)
- de 14 à 15,99 : Bien (*Cum laude*)
- de 16 à 17,99 : Très Bien (*Magna cum laude*)
- de 18 à 20 : Excellent (*Summa cum laude*)

Les mentions ne sont délivrées qu'aux étudiants ayant validé au moins 60 crédits européens au sein de la Faculté de Théologie de Lyon. Dans les autres cas, le diplôme sera délivré sans mention.

Les diplômes canoniques sont à retirer au Secrétariat.

Présentation du cursus

Le cursus du 1^{er} cycle d'études théologiques n'est pas présenté selon une répartition progressive par semestres mais en deux modules, l'un de deux ans (MF1) et l'autre de trois ans (MF2).

Certains cours sont proposés chaque année, d'autres ne sont programmés que tous les deux ans.

La programmation du parcours est individualisée : elle se fait en accord avec le Directeur d'études.

La progression est néanmoins balisée en deux grandes étapes :

1. Le Module Fondamental 1 (MF1).

Ce module correspond à deux ans d'études à plein temps, soit 120 crédits européens. Il comprend tous les cours introductifs aux disciplines théologiques et philosophiques, ainsi qu'une formation méthodologique.

Pour les étudiants ayant commencé leur cursus depuis la rentrée 2016, ou ayant validé moins de sept cours semestriels, la répartition des cours est la suivante :

26 Cours Semestriels + 5 TD + 2 Travaux Écrits

- Dogme :	7 Cours Semestriels + 3 TD	32 crédits
- Droit Canon :	1 Cours Semestriel	4 crédits
- Exégèse:	4 Cours Semestriels + 2 TD	20 crédits
- Histoire :	2 Cours Semestriels	8 crédits
- Langues:	2 Cours Semestriels	12 crédits
- Morale :	2 Cours Semestriels + 1 TD	10 crédits
- Patrologie :	1 Cours Semestriel	4 crédits
- Philosophie :	5 Cours Semestriels	20 crédits
- Méthodologie :	2 Cours Semestriels et un certificat	6 crédits

Pour les étudiants ayant commencé leur cursus à la rentrée 2015 ou auparavant, la répartition des cours est la suivante :

23,5 Cours Semestriels + 2 ateliers + 2 TD + 3 Travaux Écrits

- Dogme :	6 Cours Semestriels	27 crédits
- Droit Canon :	1 Cours Semestriel	4 crédits
- Exégèse:	5 Cours Semestriels + 2 TD	29 crédits
- Histoire :	1,5 Cours Semestriels	6 crédits
- Morale :	2 Cours Semestriels	9 crédits
- Patrologie :	1 Cours Semestriel	4 crédits
- Philosophie :	6 Cours Semestriels + 2 ateliers	32 crédits
- Méthodologie :	1 Cours Semestriel	3 crédits

2. Un Module Fondamental 2 (MF2) qui conduit jusqu'au Baccalauréat canonique.

Ce module correspond à deux ans d'études à plein temps, soit 180 crédits européens. Il comprend tous les cours d'approfondissement en théologie et philosophie, et donne une bonne place au choix de cours optionnels, pour permettre à l'étudiant de personnaliser son parcours.

Pour les étudiants ayant commencé leur cursus depuis la rentrée 2016, la répartition des cours est la suivante :

42,5 Cours Semestriels + 1 Séminaire + 3 Travaux Écrits

- Dogme :	7 Cours Semestriels	28 crédits
- Droit Canon :	1 Cours Semestriel	4 crédits
- Exégèse:	6 Cours Semestriels	24 crédits
- Grandes religions et pensées non occidentales :	2 Cours Semestriels	8 crédits
- Histoire :	2,5 Cours Semestriels	10 crédits
- Langues:	2 Cours Semestriels	8 crédits
- Morale :	4 Cours Semestriels	16 crédits
- Patrologie :	1 Cours Semestriel	4 crédits
- Philosophie :	12 Cours Semestriels ou séminaires	48 crédits
- Spiritualité :	1 Cours Semestriel	4 crédits
- Cours optionnels	3 cours Semestriels	12 crédits
- Méthodologie :	1 séminaire de synthèse	4 crédits

Pour les étudiants ayant commencé leur cursus à la rentrée 2015 ou auparavant, la répartition des cours est la suivante :

38 Cours Semestriels + 3 ateliers + 4 Travaux Écrits

- Dogme :	8 Cours Semestriels	32 crédits
- Droit Canon :	1 Cours Semestriel	4 crédits
- Exégèse:	4 Cours Semestriels + 1 atelier	19 crédits
- Grandes religions et pensées non occidentales :	2 Cours Semestriels	7 crédits
- Histoire :	3 Cours Semestriels	12 crédits
- Langue biblique :	3 Cours Semestriels	17 crédits
- Morale :	4 Cours Semestriels	16 crédits
- Patrologie:	1 Cours Semestriel	4 crédits
- Philosophie :	9 Cours Semestriels + 2 ateliers	38 crédits
- Spiritualité :	1 Cours Semestriel	4 crédits
- Cours optionnels :	3 Cours Semestriels	12 crédits

Module Fondamental 1 (MF1)

Catégorie	Contenu	Crédits	
Dogme	Théologie fondamentale + TD 12h	6	
	Ecclésiologie + TD 6h	5	
	Sacrements de l'initiation chrétienne + TD 6h	5	
	Sacrements : Réconciliation – Onction – Mariage	4	
	Christologie	4	
	2 cours parmi : Trinité, Dieu dans les théologies contemporaines, Thomas d'Aquin, La communion dans l'Église	8	
Total = 32 crédits			
Droit canon	Introduction	4	
Total = 4 crédits			
Exégèse	Introduction à la Bible	4	
	Pentateuque + TD 12h	6	
	Évangiles Synoptiques + TD 12h	6	
	1 cours parmi : Sémiotique, Prophètes, Paul, Jean	4	
Total = 20 crédits			
Histoire	Histoire de l'Église ancienne	4	
	Histoire de l'Église contemporaine	4	
Total = 8 crédits			
Langues	Initiation au grec biblique (8h)	1	
	2 semestres de langues (hébreu, grec, latin)	11	
Total = 12 crédits			
Morale	Les fondamentaux de la théologie morale + TD 12h	6	
	Approfondissements en théologie morale fondamentale	4	
Total = 10 crédits			
Patrologie	Introduction aux Pères de l'Église	4	
Total = 4 crédits			
Philosophie	Initiation à la philosophie I	4	
	Histoire de la philosophie antique	4	
	Anthropologie	4	
	Présupposés philosophiques à la question de Dieu	4	
	1 cours parmi : Initiation à la philosophie II, Philosophie morale, Philosophie politique	4	
Total = 20 crédits			
2 travaux écrits (dans deux disciplines différentes)		4 crédits	
Méthodologie accompagnement étudiant (2 semestres)		4 crédits	
Certificat Informatique et internet		2 crédits	
Total MF1 = 120 crédits			

Module Fondamental 2 (MF2)

Catégorie	Contenu	Crédits	
Dogme	Trinité	4	
	Liturgie	4	
	Théologie des ministères	4	
	Protologie et eschatologie	4	
	3 cours parmi : Grâce, Sotériologie, Marie, Sacrements, Mission, Révélation, Œcuménisme, Théologie des religions	12	
Total = 28 crédits			
Droit canon	Organisation de l'Église <i>ou</i> Droit canonique des sacrements	4	
Total = 4 crédits			
Exégèse	Prophètes	4	
	Écrits de sagesse	4	
	Paul	4	
	Jean	4	
	2 cours optionnels en exégèse	8	
Total = 24 crédits			
Grandes religions	Judaïsme <i>ou</i> Islam	4	
	Bouddhisme <i>ou</i> Hindouisme	4	
Total = 8 crédits			
Histoire	Histoire médiévale	4	
	Histoire moderne	4	
	Vatican II – histoire et enjeux théologiques (12h)	2	
Total = 10 crédits			
Langues	2 semestres de la même langue (antique ou moderne)	8	
Total = 8 crédits			
Morale	Théologie morale sectorielle (3 cours)	12	
	1 cours optionnel en morale	4	
Total = 16 crédits			
Patrologie	Anthropologie patristique <i>ou</i> cours optionnel	4	
Total = 4 crédits			
Philosophie	Philosophie de l'Antiquité	4	
	Philosophie du Moyen-Âge	4	
	Philosophie moderne <i>ou</i> Philosophie classique	4	
	Philosophie contemporaine	4	
	Métaphysique	4	
	Herméneutique philosophique <i>ou</i> Épistémologie	4	
	Philosophie de la religion	4	
	Philosophie du langage <i>ou</i> Sémiotique	4	
	4 cours optionnels de philosophie <i>ou</i> 2 séminaires de master de philosophie	16	
Total = 48 crédits			
Spiritualité		4	
Total = 4 crédits			
3 cours optionnels		12 crédits	
3 travaux écrits		6 crédits	
Séminaire de synthèse		4 crédits	
Examen final		4 crédits	
Total MF2 = 180 crédits			

Module fondamental 1 pour les étudiants ayant commencé leurs études avant la rentrée 2016

	Parcours initial			Parcours d'approfondissement		
		heures	CE		heures	CE
Philosophie	Introduction à la philosophie A → <i>Initiation à la philosophie I</i>	26	5	Présupposés philosophiques à la Question de Dieu	26	4
	Introduction à la philosophie B → <i>Initiation à la philosophie II</i>	26	4	Philosophie médiévale → <i>Anthropologie</i>	26	4
	Enjeux théologiques d'une formation philosophique → <i>option en philo</i>	24	5	Atelier de philosophie médiévale → <i>supprimé</i>	12	3
				Philo de l'Antiquité → <i>Histoire de la philo antique</i>	26	4
				Atelier de philosophie antique → <i>option en philo</i>	12	3
Exégèse	Introduction à la Bible	26	5	Évangiles synoptiques A → <i>Ev. synoptiques</i>	26	5
				Genèse Exode → <i>Pentateuque</i>	26	4
				TD Genèse Exode → <i>TD Pentateuque</i>	12	3
				Paul A → <i>Paul</i>	26	5
				TD Évangiles Synoptiques	12	3
				Prophètes	26	4
Dogme	Théologie fondamentale I → <i>Théologie fondamentale +TD</i>	26	5	Théologie des Sacrements A : Introduction	26	4
	Théologie fondamentale II → <i>Théologie fondamentale +TD</i>	26	4	Théologie des sacrements B → <i>Sacrements de l'initiation chrétienne</i>	26	4
				Christologie A → <i>Christologie</i>	26	5
				Ecclésiologie A → <i>Ecclésiologie</i>	26	5
Théologie morale				Morale fondamentale A → <i>Fond. Théo Mor.</i>	26	5
				Morale fondamentale B → <i>Approf. Théo. Mor.</i>	26	4
Droit canon				Introduction au droit de l'Église	26	4
Patrologie				Patrologie I → <i>Intro Pères Église</i>	26	4
Histoire				Histoire de l'Église ancienne	26	4
				Histoire et textes du Concile Vatican II	12	2
Hors département	Méthodologie A + B1 ou B2	26	3			
	Sous total	180	31	Sous total	476	83
				Total cours MF1	656	114
				Travaux écrits (3)		6
				Total MF1	656	120

NB : certains cours changent d'intitulé à partir de la rentrée 2016. Le nouvel intitulé est en italiques

Module fondamental 2 pour les étudiants ayant commencé leurs études avant la rentrée 2016

	Cours obligatoires	heures	4	Cours Optionnels	heures	CE
Philosophie	Philosophie classique ou moderne	26	4	<i>Anthropologie philosophique</i>		
	Atelier de philosophie classique ou moderne → <i>supprimé</i>	12	3	<i>Philosophie de l'histoire</i>		
	Philosophie du 20 ^e siècle	26	4			
	Atelier de philosophie du 20 ^e s. → <i>supprimé</i> → 1 cours de philo	12	3			
	Métaphysique	26	4			
	Sociologie religieuse ou Philosophie de la religion	26	4			
	Philosophie morale ou Philosophie politique	26	4			
	Philosophie des sciences ou Philosophie de l'art	26	4			
	Philosophie du langage	26	4			
	Foi et raison	26	4			
	Pensées non occidentales : Bouddhisme ou Hindouisme	26	4			
Exégèse	Synoptiques B → <i>Un cours optionnel de Nouveau Testament</i>	26	4	<i>Littérature Nouveau Testament 1 et 2</i>		
	Jean	26	4	<i>(deux cours chaque année parmi ceux-ci) :</i>		
	Paul B → <i>Un cours optionnel de Nouveau Testament</i>	26	4	<i>Actes des Apôtres</i>		
	Psaumes → <i>Écrits de sagesse</i>	26	4	<i>Hébreux</i>		
	Atelier lecture Ancien Testament	12	3	<i>Deutéro-pauliniennes</i>		
				<i>Épîtres catholiques</i>		
				<i>Apocalypse</i>		
				<i>Milieu du Nouveau Testament</i>		
				<i>Cours thématique Ancien Testament</i>		
				<i>Jean II</i>		
				<i>Écrits de Sagesse</i>		
				<i>Histoire d'Israël</i>		
				<i>Littérature intertestamentaire</i>		
			<i>Qûmran</i>			
			<i>Sémiotique I</i>			
			<i>Sémiotique II</i>			
Langues bibliques	Hébreu ou Grec A et B	52	11	<i>Hébreu ou Grec II</i>		
	Hébreu ou Grec C	26	6	<i>Latin</i>		

Dogme	Christologie B : B1 ou B2 → <i>Sotériologie</i>	26	4	<i>Théologie de la vie religieuse</i>		
	Question de Dieu : Formation du dogme trinitaire → <i>Trinité</i>	26	4	<i>Théologie pastorale</i>		
	Question de Dieu : Dieu dans la théologie contemporaine	26	4	<i>Théologie mariale</i>		
	Protologie – eschatologie	26	4			
	Ecclesiologie B : B1 ou B2 → <i>La communion dans l'Église</i> ou <i>La mission</i>	26	4			
	Théologie des sacrements C : R – O - M	26	4			
	Théologie des Ministères	26	4			
	Liturgie	26	4			
Grandes Religions	Judaïsme ou	26	3			
	Islam					
Théologie morale	Morale sectorielle 1 :	26	4			
	Morale affective ou					
	Morale conjugale					
	Morale sectorielle 2 :	26	4			
	Morale politique ou					
	Morale sociale					
	Éthique de la vie					
Un cours au choix	26	4				
Droit canon	Organisation de l'Église	26	4			
Patrologie	Patrologie II → <i>Anthropologie patristique</i>	26	4			
Histoire de l'Église	Histoire du Moyen Age	26	4			
	Histoire moderne	26	4			
	Histoire contemporaine	26	4			
Spiritualité	Histoire de la spiritualité ou Théologie spirituelle	26	4	<i>Spiritualité arménienne</i>		
	Sous total	946	153	Sous total	78	12
	Travaux écrits (4)		8			
	Préparation examen final		3			
	Examen final		4			
Total MF2					1024	180
Total cursus baccalauréat canonique					1680	300

NB : certains cours changent d'intitulé à partir de la rentrée 2016. Le nouvel intitulé est en italiques

Un parcours de théologie en 2 ans

Diplôme Universitaire d'Études en Théologie (DUET)

La Faculté de théologie propose un parcours cohérent de théologie sur les fondamentaux de la foi chrétienne en philosophie, exégèse biblique, théologie dogmatique, morale et histoire de l'Église. Déjà programmé dans les instituts partenaires de la faculté, le DUET est maintenant ouvert à tous les étudiants qui suivent les cours en présentiel ou en ligne.

Ce diplôme universitaire (non canonique) est validé par les étudiants ayant suivi l'équivalent des deux premières années de théologie. Il sanctionne une formation générale en théologie et ouvre à des études approfondies : les certificats ou la licence de théologie (baccalauréat canonique).

Répartition des cours et travaux constituant le DUET (120 ECTS) :

DOGME	32	MORALE	10
Théologie fondamentale + TD 12 h	6	Les fondamentaux de la théologie morale + TD 12h	6
Ecclésiologie + TD 6h	5	Approfondissements en théologie morale fondamentale	4
Sacrements de l'initiation chrétienne + TD 6h	5		
Sacrements : Réconciliation – Onction – Mariage	4	PATROLOGIE	4
Trinité	4	Introduction aux Pères de l'Église	4
Christologie	4		
Un cours parmi : Dieu dans les théologies contemporaines, Thomas d'Aquin, La communion dans l'Église	4	PHILOSOPHIE	20
		Initiation à la philosophie I	4
		Histoire de la philosophie antique	4
DROIT CANON	4	Anthropologie	4
Introduction au droit de l'Église	4	Présupposés philosophiques à la question de Dieu	4
		1 cours parmi : Initiation à la philosophie II, Philosophie morale, Philosophie politique	4
EXÉGÈSE	20		
Introduction à la Bible	4	COURS OPTIONNELS	12
Pentateuque + TD 12h	6	3 cours au choix	12
Évangiles Synoptiques + TD 12h	6		
1 cours parmi : Sémiotique, Prophètes, Paul, Jean	4		
HISTOIRE DE L'ÉGLISE	8	MÉTHODOLOGIE	6
Histoire de l'Église ancienne	4		
Histoire de l'Église contemporaine	4	2 TRAVAUX ÉCRITS	4

Les certificats

Les étudiants titulaires d'un DUET ont la possibilité de s'inscrire à l'un des certificats suivants :

- Certificat d'études bibliques
- Certificat d'initiation à la théologie morale
- Certificat d'histoire de l'Église
- Certificat Église et sacrements dans les perspectives contemporaines

En volume, le programme de ces certificats correspond à une année universitaire, soit 60 crédits européens.

Travaux écrits

Au cours du 1^{er} cycle, pour obtenir le diplôme de baccalauréat, chaque étudiant doit rédiger **des travaux écrits** : **5** s'il s'est inscrit à partir de la rentrée 2016 et **7** s'il s'est inscrit avant 2016. Dans ce dernier cas, la répartition obligatoire est la suivante : 1 en Philosophie, 2 en Exégèse, 2 en Théologie dogmatique, 1 en Théologie morale, 1 en Histoire ou Patrologie ou Spiritualité.

Après entente avec le Directeur d'études, l'étudiant prend contact avec l'enseignant concerné par la discipline choisie.

En conséquence :

1. Au début de chaque année, lors de l'inscription, le Directeur d'études, en accord avec l'étudiant, programme les travaux de telle sorte que ceux-ci se répartissent de manière équilibrée tout au long du cursus de l'étudiant et couvrent l'ensemble des disciplines.
2. Pour permettre aux étudiants de progresser régulièrement dans l'avancement de leurs travaux écrits, il est convenu que :
 - Au cours du Module Fondamental 1, deux travaux écrits devront être obligatoirement rédigés (trois pour les étudiants inscrits avant 2016). **L'accès au Module Fondamental 2 ne sera autorisé que si tous ces travaux écrits ont été rendus.**
 - Le diplôme de licence ne sera délivré que **lorsque tous les travaux écrits prévus auront été validés.**
3. Tout travail écrit programmé pour une année est lié à un cours semestriel précis et doit donc être rendu **avant la fin de ce cours semestriel**. Toutefois, après accord avec l'enseignant, l'échéance peut être reportée au 30 juin pour les cours du 1^{er} semestre et au 30 septembre pour les cours du 2^{ème} semestre. Passé ce délai, l'écrit prévu est annulé : un nouveau cours semestriel de référence doit être déterminé avec le Directeur d'études.

Note sur la rédaction des travaux écrits

Les travaux ont pour but d'apprendre à analyser et exposer clairement un problème, de savoir prendre la distance nécessaire à l'élaboration et la maturation de ses idées, et d'acquérir une méthode de travail. Dans l'intérêt de l'étudiant et pour une meilleure qualité de sa formation, il convient d'observer les points suivants :

1. Selon les disciplines et le niveau dans le cursus de licence, les travaux écrits peuvent prendre des formes très diverses ; aussi chaque enseignant expliquera ce qu'il entend par travail écrit (résumé, commentaire d'ouvrage, recherche documentaire, élaboration personnelle, plan très détaillé...).
2. Il appartient à l'étudiant de **prendre contact avec l'enseignant concerné** afin de fixer avec lui le sujet précis du travail écrit.
3. Il est fortement conseillé, après détermination concertée du sujet, de **présenter un avant-projet** (plan) afin d'éviter toute fausse piste et perte de temps.
4. En vue de l'acquisition d'une pensée concise et d'un esprit de synthèse, les travaux écrits ne devront pas dépasser l'équivalent de **quinze pages dactylographiées** (environ 25 000 signes) (interligne : 1,5).
5. Utiliser pour la page de couverture la présentation transmise par le secrétariat en début d'année.
6. Veiller à organiser un développement. Il y a plusieurs méthodes possibles. Mais, en toute hypothèse, le lecteur doit être amené à suivre un chemin balisé et permettant d'avancer.
7. Veiller à la **lisibilité** (à tous les sens du terme, par exemple : présentation, forme, présence de deux marges de 3 cm, orthographe).
8. On ne saurait trop recommander à l'auteur de veiller très attentivement, d'un bout à l'autre de son texte, à l'homogénéité de la présentation : emploi des majuscules, des sigles (bibliques ou autres), des abréviations (ne pas en abuser), du système de référence, de la ponctuation. L'honnêteté exige qu'une citation soit mise entre guillemets et que la référence en soit donnée.

Manière (possible) de citer un ouvrage, un article de revue ou d'encyclopédie :
- Maurice JOURJON, *Les sacrements de la liberté chrétienne* (Rites et symboles 12), Paris, Le Cerf, 1981, p. 89.
- K.J. BECKER, « Le don de la confirmation », dans *La Maison-Dieu* 168, (1986), p. 15-32.
Dans la bibliographie, les ouvrages peuvent être classés soit selon la date de parution, soit selon l'ordre alphabétique des auteurs (en ce cas, mettre l'initiale du prénom après le nom), soit selon un classement logique (avec des sous-titres indiquant le plan de classement). La bibliographie doit être « choisie » (inutile de mentionner le Petit Larousse, même s'il a été souvent utilisé !).
9. Il est conseillé à l'étudiant de conserver pour lui un double de son travail.
10. Outre les annotations manuscrites, le travail corrigé fera l'objet, dans la mesure du possible, d'un entretien oral avec l'enseignant sur le fond et la forme du travail en vue de favoriser la progression ultérieure de l'étudiant. Une fois corrigé et noté, le travail sera déposé par l'enseignant au Secrétariat où l'étudiant pourra le retirer.

Attention plagiat : la reprise de textes publiés sur quelque support que ce soit (articles de revues, livres, sites web...), sans que soient indiquées les références précises – ce qui s'appelle un plagiat – constitue une faute : voir les articles L111-1 et L335-3 du Code de la Propriété intellectuelle. Cette faute grave entraîne des sanctions, allant jusqu'à l'exclusion.

GLOSSAIRE

ASSEMBLÉE DE FACULTÉ : Au printemps, une Assemblée de Faculté réunit les enseignants et étudiants de la Faculté pour un temps d'information et d'échange.

ASSEMBLÉE D'UNIVERSITÉ : Cette instance rassemble des représentants (enseignants et étudiants) de tous les pôles facultaires de l'Université catholique.

AUDITEURS LIBRES : voir Étudiants.

CE : voir Crédits européens.

CERTIFICAT : Les étudiants souhaitant approfondir un domaine théologique particulier peuvent s'inscrire à un certificat : Études bibliques élémentaires, Initiation à la Théologie morale, Histoire de l'Église, Église et sacrements.

COMMISSIONS : Des commissions mixtes (étudiants-enseignants) ont la charge des différents domaines de la vie de la Faculté : Vie spirituelle, Profac ; Assemblée de Faculté* et journée de rentrée ; Assemblée d'université* ; Bourses ; Journée interdisciplinaire*, Commission interculturelle ; Célébration œcuménique.

CONSEIL DE FACULTÉ : En vertu des nouveaux statuts canoniques de la Faculté approuvés en 2015, le Conseil de Faculté est l'organe ordinaire de gouvernement de la Faculté (art. 6). Sont membres de ce Conseil tous les enseignants stables de la Faculté auxquels s'ajoute une délégation de cinq étudiants ayant droit de vote. À titre exceptionnel, pour l'approbation des programmes de cours et lorsqu'il est question de personnes, tout ou partie de la séance d'un Conseil de Faculté se tiendra hors la présence des étudiants (art. 7). Le Doyen a en outre la possibilité de convoquer un collège élargi du Conseil de Faculté comprenant, outre les membres ordinaires, l'ensemble des enseignants adjoints (assistants, enseignants invités, vacataires) et les représentants d'instituts partenaires.

CONSEIL DES ÉTUDIANTS : Ce conseil est composé de 9 étudiants ou auditeurs libres élus par leurs pairs pour une année. Ils ont en charge l'animation de la vie étudiante de la faculté et participent aux commissions*. Cinq d'entre eux siègent au conseil de faculté*.

COURS : voir Enseignements.

COURS SEMESTRIEL : La durée d'un cours semestriel (CS) est de deux heures par semaine, pendant 13 semaines.

CRÉDITS EUROPÉENS : Ce système européen, reposant sur la prise en compte de la charge de travail effectué par l'étudiant, permet à celui-ci, inscrit dans une faculté, de suivre, dans une autre, des cours qui seront pris en compte par la première. Un étudiant travaillant à plein temps, s'il valide* tous ses examens et travaux proposés, acquiert normalement 60 crédits dans une année.

CS : voir Cours semestriels.

CYCLES D'ÉTUDES : Les cycles d'études sont au nombre de trois. Le premier (5 ans) prépare à la licence (= baccalauréat canonique), le deuxième (2 ans) au Master (= licence canonique), le troisième au doctorat.

DIPLÔMES CANONIQUES : La Faculté de Théologie de Lyon, de droit pontifical, délivre des diplômes qui sont reconnus par le Saint-Siège et sont, par conséquent, acceptés comme tels par les autres facultés canoniques dans le monde entier. Pour les étudiants qui sont d'une confession autre que catholique romaine, un diplôme est délivré, qui n'autorise pas le titulaire à enseigner dans un institut supérieur de théologie catholique.

DIRECTEUR D'ÉTUDES : Les Directeurs d'études (1^{er} cycle, 2^e cycle, 3^e cycle) déterminent avec les étudiants le programme des cours qu'ils suivront et constituent leur dossier administratif. Au cours de l'année, ils rencontrent les étudiants pour assurer le suivi des études et déterminer avec eux les modifications éventuelles.

DOYEN : Le Doyen est élu pour trois ans par les enseignants du Conseil de Faculté auxquels s'adjoint le directeur de l'IPER. Il préside et coordonne la vie de la Faculté.

DUET : Le Diplôme Universitaire d'Étude de Théologie est un diplôme non canonique de théologie accordé aux étudiants ayant validé l'équivalent des deux premières années de théologie.

ENSEIGNEMENTS : Les enseignements revêtent généralement trois formes : les cours magistraux, les travaux dirigés assurés par les professeurs ou par des assistants, les séminaires (2^e et 3^e cycles). Les cours sont généralement d'une durée de deux heures hebdomadaires (en fait deux fois 50 mn). Le programme des séances de travaux dirigés est déterminé par l'enseignant, mais chacune de celles-ci est préparée par un ou plusieurs étudiants qui prennent alors la parole et tout le groupe participe à la discussion. Il en est de même pour les séminaires, mais la part de recherche et d'initiative des étudiants est alors plus grande.

ÉQUIVALENCES : Des équivalences peuvent être reconnues aux étudiants ayant accompli certaines études antérieures. Elles sont attribuées par les Directeurs d'études* ou le Doyen* suivant des barèmes approuvés par le Conseil de Faculté*.

ÉTUDIANTS : Les étudiants "ordinaires" s'engagent à suivre les cours et à les valider*. Les auditeurs libres, ne préparant pas de diplômes, travaillent à un niveau universitaire, mais ne sont pas astreints aux validations*.

INSCRIPTION : L'inscription, en début d'année universitaire, se déroule de la manière suivante : l'étudiant contacte le secrétariat pour obtenir un rendez-vous auprès du Directeur d'études* dont il dépend ; il rencontre celui-ci et détermine avec lui son programme d'études. Le dossier est transmis au secrétariat. Après règlement des frais de scolarité, l'inscription est définitive et l'étudiant reçoit sa carte qui peut être exigée à l'entrée des cours.

INSTITUTS PARTENAIRES : Depuis 1988, la Faculté de Théologie a noué des liens avec divers instituts de formation de la région universitaire de l'UCLy, qui sont considérés comme des annexes de la Faculté pour la délivrance des DUET : une partie du cursus peut être suivie sur place.

JOURNÉE DE RENTRÉE : La journée de rentrée, inaugurant l'année universitaire, est marquée par plusieurs éléments : visite guidée des différents lieux importants de l'université (salles, bibliothèque...), temps de rencontre conviviale, conférence. Il n'y a pas de cours ce jour-là.

JOURNÉE INTERDISCIPLINAIRE : Au cours de l'année universitaire, est organisée une journée au cours de laquelle ont lieu diverses interventions des enseignants et des débats avec les étudiants autour d'un thème choisi par une commission enseignants-étudiants, qui permet de mettre en dialogue les différentes disciplines enseignées.

SÉMINAIRES : voir Enseignements.

TRAVAUX DIRIGÉS : voir Enseignements.

TRAVAUX ÉCRITS : Durant le cursus de licence, l'étudiant doit réaliser des travaux écrits :

- 5 s'il a commencé son cursus depuis septembre 2016.
- 7 s'il a commencé son cursus en 2015 ou auparavant. Ces travaux honorent les différentes disciplines : 1 en Philosophie et sciences humaines ; 2 en Exégèse biblique ; 2 en Théologie dogmatique ; 1 en Théologie morale ; 1 en Histoire, patrologie ou spiritualité.

VALIDATION : La validation, qui peut revêtir plusieurs formes (examen écrit, oral...) sert à évaluer les connaissances et compétences acquises par un étudiant après un cours semestriel. La forme de la validation est indiquée sur chaque fiche de cours.

VICE-DOYEN : Le Vice-doyen, choisi par le Doyen, est chargé du suivi des études et de la vie étudiante. Il représente le Doyen si nécessaire et peut recevoir de lui des missions spécifiques ou ponctuelles (art. 14 et 15 des statuts).